



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 122 - AOUT 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2012215-0004 - Arrêté directorial portant modification de l'arrêté directorial n °2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'hospitalisation à domicile et à certains directeurs des pôles d'intérêt commun.

..... 1



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012215-0004

**signé par Directeur général de l'AP- HP
le 02 Août 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté directorial portant modification de l'arrêté directorial n °2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'hospitalisation à domicile et à certains directeurs des pôles d'intérêt commun.

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directorial

**La directrice générale
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1 et suivants,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-0285 DG modifié, en date du 3 décembre 2010, portant nomination des directeurs des groupes hospitaliers par intérim et des directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, du directeur de l'hospitalisation à domicile et de certains directeurs des pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié, en date du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'hospitalisation à domicile et à certains directeurs des pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n°ANADDG2012080001, en date du 1^{er} août 2012, relatif à l'intérim de la direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ouest (Corentin-Celton – HEGP Vaugirard-Gabriel Pallez) ;

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1 L'annexe 1 de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé est modifiée comme suit, à compter du 1 août 2012 :

Groupe hospitalier : hôpitaux universitaires Paris Ouest (Corentin-Celton - hôpital européen Georges Pompidou — Vaugirard-Gabriel Pallez)

M. Serge MOREL, directeur par intérim ;

ARTICLE 2 Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 02 AOUT 2012



Mireille FAUGERE